

## Déclaration

---

**TÉMOIN :**

Mme Audrey Bouchard M. Martin Lamontagne,  
coordonnateurs de l'Équipe intervention jeunesse du  
Saguenay-Lac-St-Jean

---

### Présentation des témoins

Audrey Bouchard est psychoéducatrice de formation. Elle a débuté sa carrière en 1999 en travaillant au développement et à la gestion des services liés à la jeunesse dans le réseau communautaire notamment comme coordonnatrice au Carrefour jeunesse-emploi, Emploi Saguenay. Elle assume le poste de coordonnatrice de l'Équipe intervention jeunesse (EIJ) depuis 2005 au sein du CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean. Audrey s'est impliquée à titre d'administratrice de 2014 à 2019 au sein du regroupement provincial des coordonnateurs EIJ du Québec.

Martin Lamontagne œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis 1987. Il a débuté sa carrière comme éducateur en Centre de réadaptation et comme intervenant en dépendance jeunesse. Il occupe le poste de coordonnateur ÉIJ depuis 2008 et assume la présidence du regroupement des coordonnateurs ÉIJ du Québec (Association de bonne foi).

### Mots-clés

Concertation, partenariat, mécanisme de coordination inter-programmes

### Résumé des idées et messages importants

#### Informations générales

**Qu'est-ce que l'Équipe Intervention Jeunesse (ÉIJ)?**

L'équipe d'intervention jeunesse est un mécanisme privilégié, reconnue efficace par le MSSS<sup>1</sup>. Elle veille à ce que les jeunes de 0 à 21 ans et leur famille présentant des besoins multiples et complexes aient accès à une offre de service concertée, de qualité et coordonnée.

### **Qu'entend-on par « besoins multiples et complexes » selon l'ÉIJ?**

Ce ne sont pas toutes les situations familiales nécessitant une coordination de services qui donnent ouverture au mécanisme de coordination de l'ÉIJ. Voici la liste des situations considérées comme complexe aux yeux des ÉIJ de la province :

- Situation où il y a la participation de plusieurs partenaires du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celle d'autres réseaux, particulièrement ceux de l'éducation et des services de garde
- Situation où les besoins ne correspondent pas aux offres de services des établissements (zone grise/vide de services)
- Situation où la concertation est difficile entre les partenaires (absence de vision commune, mésentente sur l'analyse des besoins)
- Situation où les résultats des démarches effectuées dans le passé demeurent insatisfaisants en réponse aux besoins du jeune
- Situation à risque de compromission par absence ou insuffisance de services
- Situation qui nécessite le recours à une médiation ou une coordination extérieur et neutre (rupture de communication ou divergence entre les intervenants et la famille)

---

<sup>1</sup> **Les mécanismes de coordination, tel l'ÉIJ, figurent dans les orientations ministérielles depuis plusieurs années**

MSSS, « Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience- Programme-services Jeunes en difficulté 2007-2012 », prolongées jusqu'en 2015;

MSSS (2017), « Vers une meilleure intégration des services pour les jeunes en difficulté et leur famille: orientations ministérielles relatives au programme-services destinés aux jeunes en difficulté 2017-2022 »

Objectif 2.3 : Assurer la présence de mécanismes de coordination pour les jeunes et les familles qui présentent des besoins multiples et complexes

« Le contexte actuel de transformation du réseau entraîne le développement des pratiques de pointe dans le champ de l'action intersectorielle auprès des jeunes avec des besoins multiples et de leur famille. La pratique des équipes d'intervention jeunesse (EIJ) s'inscrit directement dans les orientations ministérielles pour répondre aux enjeux d'accessibilité, de continuité et de complémentarité au sein des réseaux territoriaux de services. Dans ce contexte, le partenariat développé par l'EIJ apparaît comme un levier d'influence pour le développement d'une véritable « culture de travail en réseau ».

## **Comment fonctionne l'ÉIJ? Quelle est sa structure?**

Les Équipes Interventions Jeunesse sont dotées de coordonnateurs qui connaissent bien les services et les ressources du milieu.

Les coordonnateurs ÉIJ planifient les services et les actions menant à la réalisation d'un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) convenu avec le jeune, sa famille ainsi que l'ensemble des intervenants impliqués dans la situation. Ils exercent un rôle de liaison, de médiation et de consultation auprès des différents partenaires du réseau local.

La démarche du plan de services ÉIJ est structurée en plusieurs étapes. Le coordonnateur :

- Analyse la demande;
- s'assure du consentement du jeune et de la famille;
- fait une collecte d'information auprès de l'ensemble des partenaires;
- identifie les enjeux cliniques et administratifs de la situation;
- clarifie les besoins du jeune et de sa famille avec les partenaires impliqués;
- anime et rédige le plan de services et planifie la révision;
- s'assure du suivi et de la mise en place du plan de services (contacts auprès des intervenants)

La démarche ÉIJ a une durée moyenne de 18 mois. Elle prend fin lorsque les motifs justifiant le recours à l'ÉIJ ne sont plus présents et que la démarche de plan de services peut se poursuivre de façon autonome par les parents et les partenaires du réseau.

### **Au Saguenay-Lac-St-Jean**

Au Saguenay-Lac-St-jean, une équipe d'intervention jeunesse est en place depuis 2003. Trois postes de coordonnateur ÉIJ couvre l'ensemble du territoire régional (6 MRC). Avant 2015, il y avait 4 postes.

En 2018-2019, au Saguenay-Lac-St-Jean, 119 plans de services individualisé et intersectoriel ont été réalisés via l'ÉIJ.

Secteur de provenance des demandes :

École	38%
Direction de la protection de la jeunesse	20%
DI-DP-TSA	20%
Équipe jeunes en difficulté (JED)	14%

Pédopsychiatrie	4%
Communautaire	1%
Autres	3%

Le milieu scolaire est impliqué dans la majorité des PSII réalisés et il est à l'origine de 38% des demandes de services ce qui démontre que la présence quotidienne des jeunes présentant un portrait clinique complexe représente un défi important pour le milieu scolaire. Cette tendance est la même au niveau provincial.

Entre 46% et 50% des jeunes qui bénéficient d'un PSII sont connus de la protection de la jeunesse.

Les pédiatres ont une implication variable selon le territoire régional (1% à 40%). Le maillage de la santé et des services psychosociaux est pourtant très bénéfique pour les familles.

### **Quels sont les principaux enjeux auxquels font face L'ÉIJ au Saguenay-Lac-St-Jean?**

L'ÉIJ au Saguenay-Lac-St-Jean fait le constat que les services sont encore trop souvent organisés dans une approche par diagnostic au lieu d'être dans une approche en fonction des besoins.

De plus, l'ÉIJ soulève quatre grands enjeux en lien avec la transition à la vie adulte, l'hébergement, la nouvelle clientèle et l'absence de plan de service individualisé réalisé en amont.

#### 1. Enjeux reliés à la transition à la vie adulte

- Le délai d'attente avant la prise en charge par un service adultes est trop long;
- Les objectifs de transition sont souvent définis en fonction des services disponibles et non en fonction du projet de vie du jeune;
- Les défis sont plus grands au niveau du développement de l'autonomie chez les jeunes qui ont vécu dans les milieux encadrés;
- Les difficultés d'arrimage entre les services jeunes et adultes rendent la transition plus ardue;
- Les jeunes sont peu sollicités à s'exprimer, ce sont davantage les parents et les intervenants qui décident de l'orientation des services ce qui peut affecter la motivation du jeune par rapport aux démarches proposées.

## 2. Enjeux reliés à l'hébergement

- L'accès à des ressources spécialisées (disponibilité et pairage) demeure un défi important. Parfois, cela oblige le déplacement du jeune sur un autre territoire ce qui entraîne un éloignement de sa famille, de ses amis et un changement d'école, ce qui rend plus difficile la stabilisation de sa condition clinique;
- Il serait important d'identifier les conditions gagnantes pour rendre cette transition plus harmonieuse pour le jeune et ainsi augmenter les succès.

## 3. Enjeux reliés à l'élaboration de PSI au sein des programmes

- Malgré le fait que le PSI est un outil clinique reconnu en fonction des meilleures pratiques, il est peu utilisé à travers les différentes équipes cliniques;
- Lors des demandes de services à l'ÉIJ, les situations cliniques sont complexes, détériorées sans qu'il n'y ait eu coordination des services en amont;
- Il n'y a pas d'harmonisation, la démarche diffère d'un établissement à un autre et pour certains, la réalisation du PSI est faite en fonction des services à offrir plutôt qu'en fonction des besoins du jeune.

## 4. Enjeux reliés au nouveau portrait de clientèle

- Jeunes en bas âge qui présentent des troubles graves du comportement compromettant leur fréquentation scolaire, et ce, dès la maternelle;
- Présence plus grande de situations où des parents maintiennent leurs enfants dans des conflits sévères de séparation;
- Jeunes (2-5 ans) qui présentent de multiples difficultés et qui n'ont pas de diagnostic. Ces jeunes n'ont pas accès à des services en attendant que le diagnostic se confirme;
- Parents qui ont des limitations (déficience intellectuelle, TSA, santé mentale, etc.) et qui ont des enfants avec diverses problématiques, cela augmente le degré de difficulté lors de la mise en place des services;
- Jeunes ayant des défis au niveau de l'attachement;
- Jeunes des premières nations.

## Recommandations formulées

Que tous les CISSS et CIUSSS soient dotés d'un mécanisme de coordination fonctionnelle sous le modèle ÉIJ pour assurer une réponse aux jeunes et aux familles présentant des problématiques complexes et multiples (cette recommandation est conforme aux orientations ministérielles 2017-2022);

- Bien que toutes les régions soient, en théorie, dotées d'un tel mécanisme, dans les faits, les conditions ne le rendent pas toujours opérationnel. Par exemple, dans certaines régions où il n'y a pas d'ÉIJ, la responsabilité de coordonner les

situations complexes revient à un chef de services jeunesse. Malheureusement, il est irréaliste de croire que ces personnes, malgré les meilleures volontés du monde, aient la capacité et la disponibilité d'actualiser l'ensemble des besoins.

Que le poste de coordonnateur ÉIJ soit reconnu par le Ministère de la santé et des services sociaux au sein des CISSS et CIUSSS et que les conditions gagnantes d'exercice soient mises en place;

- Titre d'emploi reconnu dans la nomenclature
- Fonction unique et non multitâches
- Positionnement stratégique dans l'organigramme pour assurer une réelle neutralité et objectivité
- Affirmation du pouvoir décisionnel

Que des structures de collaboration entre les différents programmes des CISSS et CIUSSS soient créées pour permettre un réel maillage en lien avec les besoins des familles. Par exemples, des mécanismes de références personnalisées, des rencontres cliniques inter programmes, la mise sur pied de comités intersectoriels (santé, éducation, communautaire) qui participent collectivement à l'analyse des situations récurrentes;

Que des structures et des conditions d'exercice soient mises en place pour soutenir les intervenants du réseau dans l'élaboration des PSII (considération du temps nécessaire en regard de la charge de travail, personnes dédiées à l'animation, soutien clinique tout au long du processus PSII, etc.)

- Par leur expertise dans l'élaboration de PSI et leurs connaissances des ressources du milieu, les coordonnateurs ÉIJ pourraient, à cet effet, jouer un rôle clé.
- Certaines régions ont mis en place des animateurs désignés de PSI dans les équipes (CLSC, milieu scolaire, DI-DP-TSA, Protection de la jeunesse, etc.). Ces personnes se voient délester d'une partie de certaines tâches pour animer des PSI. Elles sont formées par le coordonnateur ÉIJ et des rencontres de co-développement sont planifiées. Cette façon de faire, augmente de façon significative le nombre de PSI dans ces régions et par le fait même améliore la concertation en réponse aux besoins du jeune.

## Références des documents résumés

Bilan annuel 2018-2019, Équipe intervention Jeunesse du CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean

Nom des témoins : Audrey Bouchard, Martin Lamontagne

Date : 19 mai 2020

Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.